



Roberto Osti

2. LES CAÏMANS BRUNS atteignent parfois deux mètres de longueur et occupent différents habitats. Jusqu'à présent, ils n'étaient pas très recherchés, car leur cuir est de qualité médiocre. Toutefois, comme les espèces les plus prisées se raréfient, la demande de peaux de caïmans bruns s'accroît. Les populations sauvages de Colombie, d'où proviennent la plupart des peaux, sont en régression.

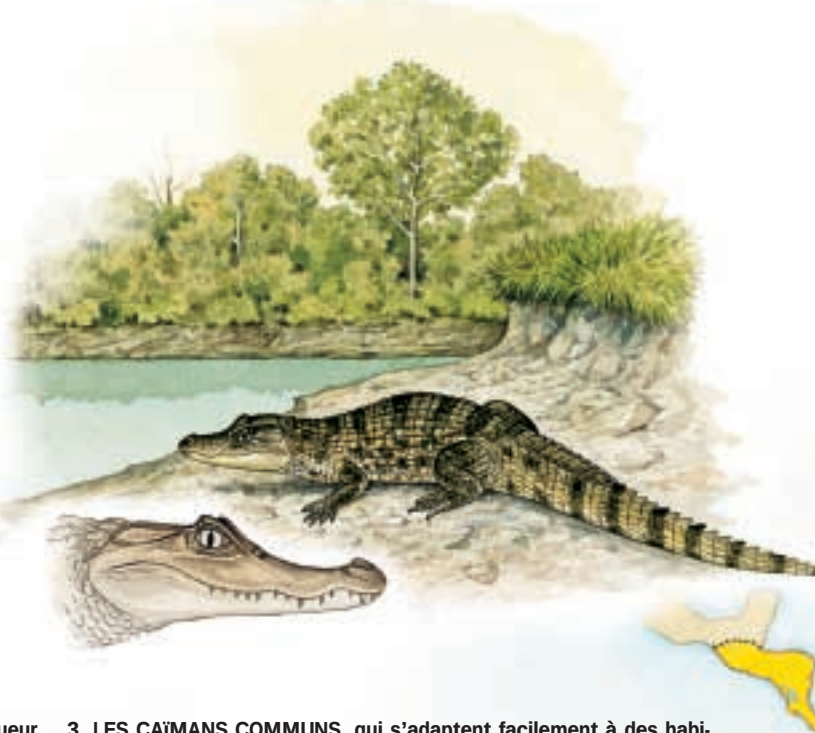
mans noirs pullulaient, happant les imprudents qui s'aventuraient trop près. Aujourd'hui, les caïmans abondent encore dans quelques zones isolées, mais, ailleurs, ils ont été exterminés.

Des parents attentionnés

La reproduction a lieu pendant la saison humide. Les mâles chantent et délimitent leur territoire, où une ou plusieurs femelles construisent des nids, de deux mètres de largeur et de 50 centimètres de hauteur. Ces nids sont au-dessus du niveau de l'eau, mais à proximité du fleuve. Ils sont constitués d'herbes, de brindilles et de boue, et généralement installés dans d'épais fourrés.

La ponte, de 20 à 30 œufs, a lieu en pleine période des pluies ; les femelles veillent sur les œufs, tandis que les mâles patrouillent aux alentours. En se décomposant, les matières organiques du nid dégagent de la chaleur et incubent les œufs à des températures de 28 à 32 °C ; l'éclosion a lieu après huit à dix semaines. Quand l'éclosion approche et que les petits caïmans, encore dans l'œuf, crient, la femelle déblaye son nid pour libérer les petits et, parfois, elle les transporte avec précaution dans sa gueule jusqu'à une mare voisine.

Les jeunes caïmans restent avec leurs parents presque toute la première année : ils se déplacent souvent juchés sur le dos de leur père ou de leur mère.



3. LES CAÏMANS COMMUNS, qui s'adaptent facilement à des habitats et à des régimes variés, sont pourtant menacés. Au Brésil, une étude récente a montré que le caïman commun a disparu de certaines régions où il abondait naguère. Ces animaux sont parfois longs de 2,5 mètres. La plupart des peaux légales de caïmans communs viennent du Venezuela, et la majorité des peaux de contrebande du Brésil.

Les jeunes et les jeunes adultes se nourrissent d'invertébrés terrestres et, à mesure qu'ils grandissent, de coquillages (comme les jeunes des autres espèces de crocodiliens).

Malgré la vigilance de leurs parents, les jeunes sont souvent la proie d'autres espèces : des tortues, des poissons prédateurs, tels les piranhas, des oiseaux aquatiques et des serpents qui chassent les très jeunes caïmans. D'après les études des alligators américains sauvages, plus de la moitié des jeunes seraient tués par des prédateurs.

Les caïmans adultes mangent des poissons (que l'homme ne mange pas), tels les poissons-chats cuirassés et certaines anguilles, ainsi que des espèces dangereuses, tels les piranhas. En outre, les caïmans adaptent leur régime aux ressources disponibles, ce qui est un atout dans un environnement où les ressources en eau et en nourriture varient beaucoup au cours de l'année : pendant la saison des pluies, les caïmans gagnent les marais et les forêts ; pendant la saison sèche, ils creusent les quelques mares qui restent et s'y rassemblent. Ce faisant, ils se fabriquent un habitat, mais ils offrent aussi un refuge aux poissons, aux amphibiens, aux invertébrés aquatiques et à diverses plantes aquatiques. Ces mares sont souvent les seules sources de nourriture aquatique, et les oiseaux migrateurs y trouvent des poissons et de petits invertébrés.

Quand les caïmans ne sont pas dévorés par les boas ou tués par des maladies, ils vivent plus de 60 ans. Toutefois, la prédation humaine est sans conteste la menace la plus lourde : les animaux de taille moyenne sont tués pour être consommés, les animaux les plus grands le sont pour leur peau.

D'après un rapport de l'Union internationale pour la préservation de la nature, l'IUCN, les populations sauvages de caïmans déclinent dans la moitié des 16 pays où ils vivent. Les caïmans Jacaré, les caïmans à museau large, et les caïmans noirs disparaissent de tous les pays où ils vivent, parce que l'homme détruit leurs zones d'habitat et que les braconniers les traquent depuis près de 50 ans.

De nombreux animaux sauvages, y compris des caïmans, sont vendus vivants comme animaux de compagnie, ou sont tués pour leur viande, leur peau et d'autres sous-produits. Le commerce international de ces animaux est soumis à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (la CITES) et à diverses lois promulguées par les pays concernés. Les animaux sont classés en trois groupes : ceux de l'annexe I, dont le commerce international est interdit ; ceux de l'annexe II, dont le commerce n'est autorisé qu'avec les documents officiels ; ceux de l'annexe III, commercialisables sans limites. Le caï-

4. LES CAÏMANS NOIRS, qui atteignent six mètres, attaquent parfois les imprudents qui s'en approchent. En revanche, comme ils n'ont pas peur de l'homme, des chasseurs les approchent et les tuent facilement. Ils ont besoin d'un habitat très spécifique : des rivières dégagées ou des bras morts bordés par une végétation dense. Ils commencent à se reproduire à l'âge de 12 ans, ce qui est assez vieux : ils se reproduisent trop lentement pour qu'une population décimée se renouvelle.



- CAÏMAN COMMUN
- CAÏMAN BRUN
- CAÏMAN NOIR
- CAÏMAN JACARÉ
- CAÏMAN À MUSEAU LARGE

man à museau large, le caïman *Rio Apaporis* (une sous-espèce du caïman commun) et le caïman noir font partie des espèces de l'annexe I, et les autres caïmans de l'annexe II.

En pratique, le légal et l'illégal se mêlent. Beaucoup de peaux, accompagnées d'attestations officielles, proviennent de pays où les animaux dont la peau provient ne vivent pas ! Ainsi des peaux sont exportées de Colombie et déclarées comme étant celles de caïmans communs, alors qu'elles proviennent de caïmans Jacaré, qui ne vivent pas en Colombie. De surcroît, des documents illégaux font eux-mêmes l'objet de trafics : certains formulaires officiels d'exportation sont volés et revendus aux contrebandiers.

5. LES CAÏMANS À MUSEAU LARGE ont presque disparu à cause de la destruction de leur habitat, de la pollution, et parce que leurs peaux donnent un cuir souple recherché. Ces animaux atteignent 2,3 mètres. On connaît mal leurs comportements naturels, car ils sont difficiles à localiser. Bien que leur commerce soit interdit, ils sont élevés dans des fermes, en Argentine.

6. LES CAÏMANS JACARÉ atteignent 2,5 mètres de longueur. Ils constituent la source essentielle des peaux de crocodiliens destinées à l'industrie du cuir. Le commerce en est interdit aux États-Unis, mais leur importation risque d'être bientôt autorisée : les populations sauvages sont en déclin.

Quand les services de protection de la nature saisissent des peaux de caïman ou d'autres produits introduits en fraude, ils font souvent appel à des spécialistes des caïmans afin qu'ils identifient les provenances des échantillons (il y en a parfois des milliers). Ce n'est pas une tâche aisée, car les caïmans Jacaré et les nombreuses sous-espèces du caïman commun ont des peaux qui se ressemblent beaucoup. Quand les peaux sont tannées et teintes, les motifs colorés caractéristiques de chacune des espèces disparaissent. De surcroît, les assemblages de morceaux de plusieurs peaux gommement les caractéristiques qui auraient permis l'identification des peaux entières.

En 1969, l'un d'entre nous (Peter Brazaitis) et ses collègues commencèrent à recenser des indices pour différencier les espèces ; en 1984, le problème était partiellement résolu. Ainsi, les

écailles du ventre des caïmans contiennent des plaques osseuses épaisses, les ostéodermes, dont sont dépourvus les autres crocodiliens. Les flancs et les côtés de la queue sont moins ossifiés et donnent un cuir souple.

Au milieu des années 1980, plusieurs groupes de protection de la nature et quelques gouvernements ont entrepris un ambitieux programme visant à identifier et à dénombrer les populations de caïmans au Brésil, en Bolivie et au Paraguay. L'équipe chargée du travail localisait les caïmans et récoltait du sang et des fragments de muscle, de peau et de divers tissus ; on comparait ainsi les animaux sauvages, certains animaux destinés à la consommation locale ou encore des animaux en train de mourir à cause de la pollution ou de blessures infligées par des chasseurs (les animaux sauvages étaient capturés et relâchés après les tests ; les animaux

trop gravement atteints étaient tués). Ces échantillons de tissus servent aujourd'hui à classer les caïmans et à identifier les peaux non tannées ; bientôt, on utilisera l'ADN pour identifier le cuir tanné des espèces menacées.

Nous avons constaté qu'en cinq ans seulement certaines populations de caïmans repérées au début de l'étude avaient entièrement disparu. Dans plusieurs groupes, les adultes étaient rares et l'on comptait surtout des animaux très jeunes. Nous avons observé ces populations tant pendant la saison pluvieuse, quand les caïmans sont dispersés dans toutes les voies d'eau, que pendant la saison sèche, lorsqu'ils se rassemblent autour des rares mares. Les caïmans adultes seront-ils en nombre suffisant pour perpétuer l'espèce ? Les jeunes, sans la protection de leurs parents, survivront-ils ? Ces questions restent ouvertes, mais tout l'équilibre écologique de la région est menacé : les trous d'eau que les caïmans creusent en période sèche sont souvent l'unique source de nourriture pour les oiseaux migrateurs et pour les mammifères. La diminution du nombre des caïmans entraînera la raréfaction d'autres espèces.

Enfin, l'étude a révélé un autre aspect écologique : la pollution par les métaux lourds. Des biologistes brésiliens avaient observé qu'en Amazonie presque toutes les espèces de poissons mangés par les caïmans et par les hommes contenaient des concentrations élevées en mercure (cet élément est utilisé pour l'extraction de l'or avec lequel il forme des amalgames) ; nos tests ont confirmé la contamination des habitats de caïmans par le mercure, mais ils ont montré de surcroît que certains tissus de caïmans étaient contaminés par le plomb. On ignore les effets du mercure et du plomb sur les caïmans, mais ces métaux sont vraisemblablement aussi nocifs pour les caïmans que pour l'homme.

Une ferme de crocodiles en France

L'Europe aussi a sa ferme d'élevage de crocodiles. Ou plutôt la France, puisque cette ferme est située à Pierrelatte, dans la Drôme, où une serre de 6 700 mètres carrés abrite, depuis près de quatre ans, plus de 600 variétés de plantes tropicales et environ 400 crocodiliens de huit espèces différentes. Parmi eux, de nombreux représentants de l'espèce *Crocodylus*, qui vivent en Afrique et à Madagascar, et qui sont particulièrement menacés (notamment *Crocodylus niloticus*, les crocodiles du Nil). Contrairement aux fermes américaines, celle de Pierrelatte n'est pas une ferme de production ni de peau ni de viande (la consommation de la chair de crocodiliens a été interdite dans les années 1970, après l'importation de viande contaminée par des salmonelles).

La ferme a un objectif pédagogique et un objectif scientifique, puisque les biologistes peuvent étudier ces grands reptiles dans un milieu quasi naturel. Enfin, troisième objectif, cette ferme a un rôle de protection des espèces menacées : nous élevons des crocodiles que nous pensons relâcher dans leur milieu naturel (par exemple *Crocodylus niloticus*) et nous participerons à des programmes de gestion des populations

sauvages de crocodiles en Afrique de l'Ouest. Enfin, nous sommes particulièrement concernés par la protection des crocodiliens français, les caïmans de Guyane.

Quatre espèces de caïmans y vivent : le caïman commun (*Caïman Crocodylus*), deux espèces de caïmans nains (*Paleosuchus palpebrosus* et *Paleosuchus trigonatus*) et le caïman noir (*Melanosuchus niger*). Elles ont presque disparu de la bande côtière où, il y a une quinzaine d'années, elles abondaient. La multiplication des habitations, les routes qui s'enfoncent de plus en plus profondément dans la jungle, la chasse visant à approvisionner les restaurants ou la chasse « sportive » ont mis à mal les populations sauvages. La situation du caïman noir est particulièrement critique : il est localisé dans les marais de Kaw, mais sa grande taille en fait une cible facile. Les textes ne suffisent pas à le protéger. Un programme d'élevage et de reproduction, auquel participeraient les habitants du village de Kaw, semble indispensable à la réintroduction de ce caïman dans les marais d'où il a quasiment disparu.

Luc FOUGEIROL,
La Ferme aux crocodiles, Pierrelatte

Une exploitation incontrôlée

Aujourd'hui, de nombreux biologistes luttent pour obtenir « une exploitation viable » des crocodiliens, c'est-à-dire une exploitation de l'espèce qui, parce qu'on la préserve, sauvegarde simultanément l'économie locale. Ce principe s'applique à certaines essences d'arbres, aux éléphants (recherchés pour leur ivoire),